



Nom du fichier : Protocole-deconfinement-exterieur-K2N-v2

Table des matières

Table des matières	1
1 Introduction.....	1
2 Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité.....	1
3 Protocole pour le responsable de séance	2
4 Protocole pour les participants.....	3

1 Introduction

Ce protocole est un complément aux « **Préconisations du CNKyudo pour une pratique en extérieur en sortie du confinement (valable à partir du 11 mai 2020)** » du 6 mai 2020, pour l'adapter aux conditions particulières du Kyudojo National de Noisiel.

Il décline et renforce les préconisations pour la préservation de la santé de tous, et s'appuie sur les membres du Comité de Gestion de K2N pour l'organisation des séances. Il ne remplace en aucun cas les directives gouvernementales, départementales ou municipales qui, en cas de doute, ont « force de loi ».

Ce protocole est basé sur les points suivants :

- **Un responsable de séance** est désigné pour chaque période de pratique autorisée ; c'est lui qui a en outre la charge d'assurer seul l'entretien de la ciblerie et des cibles pour éviter au maximum la possibilité de transmission du virus par contact ;
- Une séance de pratique n'est ouverte, **sur réservation**, qu'à **6 pratiquants**, y compris le responsable de séance, pour lesquels 6 cibles sont mises en place ;
- Le seul espace accessible aux pratiquants est l'**espace extérieur appelé yamichi** (espace compris entre le bâtiment principal –dojo – et la ciblerie – matoba) ; le tir se fera donc à une distance approximative de 24 mètres, en étant debout sur la pelouse ;
- Les 5 pratiquants qui respectent strictement les **règles en vigueur de distanciation sociale**, ne sont en contact avec aucun autre objet que **leur propre matériel** (qu'ils apportent avec eux, et remportent après la séance), et la cible qui leur est attribuée.

2 Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité

- **Gestes barrières** :
 - K2N fournit du gel hydro-alcoolique **et** des gants à usage unique, pour l'usage du responsable de séance.
 - K2N s'assure que du savon est disponible dans le matoba.
- **Matoba (ciblerie)** :
 - **Trois** jeux de 6 cibles sont à disposition, facilement identifiés par les lettres A, B et C, de manière à pouvoir laisser « reposer » un jeu de cible d'une séance à l'autre pour décontamination.
 - Une pendule est installée pour permettre de respecter les horaires prévus.
- **Hikaé (zone de préparation)** :
 - Contre les panneaux d'ouverture de la façade Nord du dojo, ainsi que sur la bande de graviers située à l'avant.
 - Les espaces réservés à chaque tireur sont clairement indiqués (séparés d'1m80 : distance entre deux panneaux)

- **Shajo (zone de tir) :**
 - La position de tir de chaque tireur, alignée avec son espace dans le hikaé, est clairement indiquée sur le yamichi.
- **Remarques :**
 - Il n'y a pas de makiwara installée : seuls les pratiquants d'un niveau suffisant pour tirer à la cible sont admis.
 - La pratique individuelle en libre-service n'est pas autorisée.

3 Protocole pour le responsable de séance

Des **responsables de séances sont nommés par leur club**, qui doivent connaître les modalités d'accès au matoba, et qui possèdent les compétences pour assumer leur rôle.

Le responsable de séance indique sur le tableau partagé en ligne le jour et les horaires des séances qu'il propose d'organiser, qu'il peut soit réserver à son propre club, soit ouvrir à des pratiquants d'autres clubs (ligne commentaire du tableau).

Le club résident AKVM garde priorité sur ses créneaux habituels.

Les cas de conflits sur les réservations seront traités conjointement par la CTKyudo Idf et le Comité de Gestion K2N.

Le responsable de séance est chargé d'informer les inscrits en cas d'annulation pour cause de mauvaises conditions météo ou pour toute autre raison.

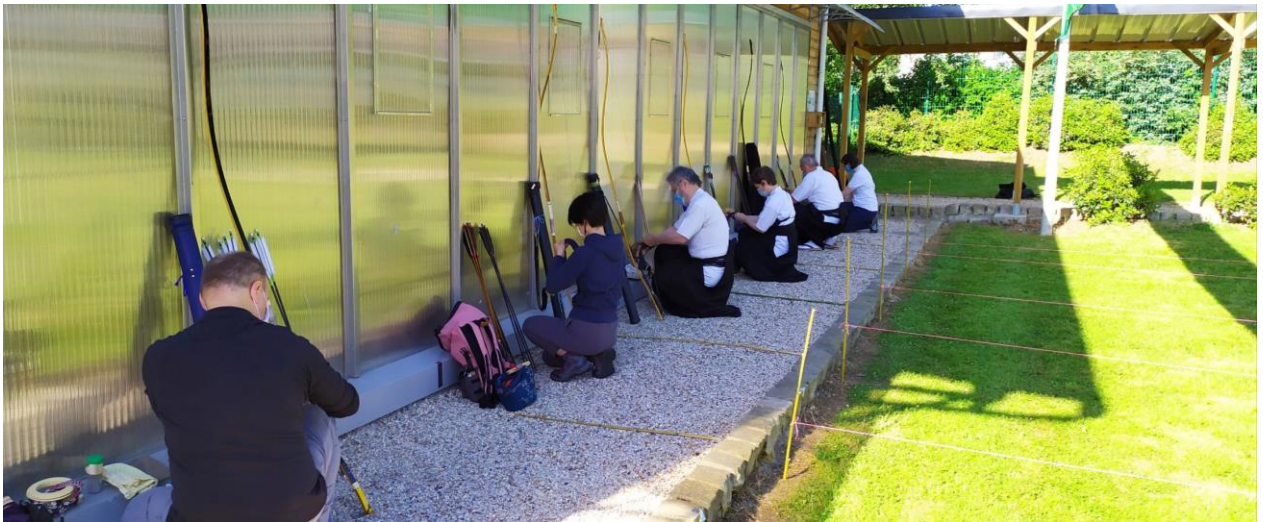
Chaque séance est placée sous la responsabilité du responsable de séance désigné, ce qui comprend :

1. **Préparer à lui seul la ciblerie**
 - a. Préparer et mouiller l'azuchi
 - b. Installer les cibles
2. **Contrôler** l'entrée des pratiquants inscrits et les noter sur le registre
 - a. Noter aussi sur le registre le n° du jeu de cibles utilisé (A, B ou C)
3. **Vérifier** que chaque pratiquant :
 - a. Porte un masque facial approprié
 - b. Qu'il est autonome pour ce qui concerne son matériel
4. Si besoin rappeler les règles du protocole particulier K2N
5. **S'assurer du respect des gestes barrières** ainsi que des règles du protocole particulier
6. **Remettre à lui seul en état la ciblerie** et les cibles après la séance
7. **IMPORTANT :**
 - a. En cas de deux séances se suivant, les participants à la seconde séance ne seront admis qu'après la sortie du dernier participant de la séance précédente (à l'exception des responsables de séances qui pourront éventuellement se croiser en respectant les précautions d'usage).

4 Protocole pour les participants

1. **Réservation de la séance**
 - a. S'inscrire sur le fichier partagé en ligne
 - b. En cas de surnombre la gestion des priorités sera décidée par le responsable de séance.
2. **Zone de circulation**, les participants :
 - a. Sont autorisés sur la **zone extérieure** située au Nord du bâtiment principal
 - b. Ne sont pas autorisés dans le **bâtiment principal** ; seul le responsable de séance peut y avoir accès en cas de besoin (par exemple pour gérer l'éclairage ou cas d'urgence-access téléphone ou trousse de soin)

- c. Ne sont pas autorisés dans le **kantekijô** sauf en cas de nécessité pour se laver les mains - une seule personne à la fois.
- 3. Tenue, en accord avec l'étiquette du kyudo relative à la tenue vestimentaire :**
- a. De préférence, le pratiquant arrive déjà en tenue.
 - b. Il est possible de se changer sur place, mais en extérieur, à condition de porter des sous-vêtements appropriés au respect de la décence.
 - c. La pratique en vêtements civils est tolérée.
 - d. Tabis et zoris aux pieds sont bien sûrs possibles. Mais comme la pratique, et les déplacements se feront surtout sur la pelouse, d'autres types de chaussures peuvent mieux adaptés, surtout si l'herbe est mouillée.
- 4. Autonomie, le pratiquant doit :**
- a. Posséder l'ensemble du **matériel nécessaire au tir**
 - b. Porter un **masque** grand public ou chirurgical
 - c. Apporter un **chiffon** pour essuyer ses flèches
 - d. Apporter une **serviette** pour s'essuyer les mains s'il doit les laver
 - Avoir sa propre source de gel hydroalcoolique est recommandé
 - e. **IMPORTANT :**
 - Les sanitaires ne sont pas accessibles



Pendant une séance, chacun des 6 pratiquants sera « confiné » dans un couloir individuel, reliant sa position de tir, sa propre cible où il ira chercher ses propres flèches (yatori simultané de tous les pratiquants), à la zone du hikaé qui lui est attribuée pour déposer son matériel personnel

